

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217000004

**Accorder un contrat à Demix Construction une
division de groupe CRH Canada inc. pour la
réalisation de travaux de réparation et d'entretien
d'ouvrages d'art et de diverses structures (projet 21-
02), pour une somme maximale de 2 229 462,98 \$,
taxes incluses - Appel d'offres public 469310 - 2
soumissionnaires conformes**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217000004

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. pour la réalisation de travaux de réparation et d'entretien d'ouvrages d'art et de diverses structures (projet 21- 02), pour une somme maximale de 2 229 462,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 469310 - 2 soumissionnaires conformes

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme..*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que des services d'un entrepreneur spécialisé sont souvent requis afin d'effectuer sur demande des travaux de sécurisation, d'entretien et de réparation mineure dans de courts délais. Il est précisé que des contrats similaires sont accordés par la Ville sur une base régulière afin de disposer de la capacité d'intervenir rapidement sur ses structures. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité d'un entrepreneur pour les besoins de la Ville en tout temps. Alors que le budget du contrat octroyé en 2019 sera entièrement épuisé d'ici mars 2022, le présent dossier permettra de maintenir la capacité d'intervention de la Ville pour les prochaines années.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 28 jours. Parmi les 8 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que deux addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 32,5% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. On dénote également un écart de 29,5% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la pertinence d'avoir opté pour une nouvelle stratégie d'octroi de contrat pour ce type de besoin de main-d'œuvre et sur les avantages sociaux à considérer qui auraient été omis dans l'estimé de contrôle de la Ville.

Le Service a fait état des raisons qui, selon lui, peuvent expliquer l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimé de contrôle, notamment la modification apportée à la méthode d'approvisionnement qui a complexifié l'estimation, le caractère non planifié et urgent des interventions prévues au contrat, souvent réalisées de nuit et de fins de semaine (enjeu de disponibilité de la main-d'œuvre) et la situation du marché au moment du dépôt des soumissions. Il a également été mentionné que certains avantages sociaux des employés pour certaines catégories d'emploi n'ont pas été prises en compte dans l'estimé de la Ville et que certains frais liés à la location de machinerie ont possiblement été sous-estimés.

Quant à l'écart de prix entre le 2^e plus bas soumissionnaire conforme et l'adjudicataire, il pourrait être expliqué par l'expérience du 2^e soumissionnaire dans des contrats similaires, la disponibilité de la main-d'œuvre de l'adjudicataire et la situation du marché au moment du dépôt des soumissions. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme. ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217000004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.